

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE du mercredi 3 Juillet 2013 à 20h30</b>
--

**Convocation du 26 juin 2013**

**Présents** : MM. JOSEPH. PLAULT. GALOPIN P. GALLOPIN. JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. HEURTAULT. LETARTRE. MM. DABILLY. DURAND. MME DAVID.

**Absents** : MME CHAZELLE, excusée donne pouvoir à M. JOSEPH. – M. EGASSE, excusé – Mme PAIN, excusée donne pouvoir à Mme DAVID – M. MERCIER, excusé donne pouvoir à M. DABILLY – M. BODEY – MME BEHUE – M. POTET

Formant la majorité des membres en exercice.

<b>Nombre de Conseillers</b>	En exercice : 18	Présents : 11	Votants : 14
------------------------------	------------------	---------------	--------------

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Rapport annuel (2012) sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif**
- 2. Fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2013**
- 3. Création d'éclairage public rue de la Cigogne : convention avec le SEIPC**
- 4. Création d'éclairage public 2-4 rue Parmentier Chandres : convention avec le SEIPC**
- 5. Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et Chartres Métropole – Point retiré de l'ordre du jour, reporté au prochain Conseil**
- 6. Travaux d'aménagement des allées du cimetière : choix de l'entreprise**
- 7. Plate forme rue de la Vallée Calandre pour la ligne D113 (Filibus)**
- 8. Modification des statuts du SITHOR – point ajouté à l'ordre du jour, ajout adopté à l'unanimité**
- 9. Questions diverses**

M. GALOPIN a été élu secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 30 mai 2013 est adopté à l'unanimité*

<b>1. Rapport annuel (2012) sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif</b>
---

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport concerne: la démographie, le nombre d'abonnés, les volumes consommés, les travaux effectués, etc. Ce document est tenu à la disposition du public en mairie. Il est aussi adressé à la Préfecture.

Le fonctionnement de la station est satisfaisant.

Les élus soulignent que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, date où Chartres Métropole a pris la compétence assainissement, la surveillance de la station n'est pas aussi performante qu'attendue.

Il serait également utile de demander à Chartres Métropole davantage de précisions quant aux alarmes à la station et aux remarques présentées.

*Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport***2. Fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2013**

Monsieur le Maire informe que toute commune de moins de 5 000 habitants peut prétendre au titre du Fonds Départemental de Péréquation à une subvention du Conseil Général calculée sur la base du coût hors TVA des travaux et acquisitions subventionnables. Sont pris en considération les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'exercice 2013 ou de l'exercice précédent et qui sont financés sur les crédits de la section d'investissement. Ce fonds est plafonné à 32 500 € pour les villes de 1500 à 2999 habitants selon le nouveau règlement d'attribution défini par le Conseil Général.

La subvention du fonds de péréquation est cumulable avec les autres subventions susceptibles d'être obtenues, d'une part, dans la limite d'un taux maximal de 60 % et d'autre part, dans la limite du contingent plafond retenu pour la commune.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général.

*Décision adoptée à l'unanimité***3. Création d'éclairage public rue de la Cigogne : convention avec le SEIPC**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'installer 1 mât d'éclairage public rue de la Cigogne. Pour ce faire, il a sollicité la régie du Pays Chartrain pour une étude de faisabilité et de prix.

Dans le cadre des règles du SEIPC, la Commune a la possibilité d'un étalement de financement pour des annuités supérieures ou égales à 1 000 €.

Vu la convention générale signée entre la Commune de Sours et le SEIPC, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la proposition faite par le SEIPC dont les détails financiers suivent et de l'autoriser à signer la convention particulière ainsi que l'avenant financier correspondant.

- Opération : Fourniture et pose de 1 mât de hauteur 8m avec luminaire Comatelec Saphir 2 en 100 w sodium. Terrassement compris environs 40ml, toutes sujétions comprises.
- Montant prévisionnel de l'opération : 5 142,79 € TTC (4 300,00 € HT)
- Nombre d'annuités : 1
- Subvention SEIPC : 50% du montant HT des travaux, soit 2 150 €
- Montant restant à la charge de la commune : 2 992,79 €

Réalisation : 2013

*Convention particulière adoptée à l'unanimité***4. Création d'éclairage public 2-4 rue Parmentier Chandres : convention avec le SEIPC**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'installer 1 mât d'éclairage public 2-4 rue Parmentier à Chandres. Pour ce faire, il a sollicité la régie du Pays Chartrain pour une étude de faisabilité et de prix.

Dans le cadre des règles du SEIPC, la Commune a la possibilité d'un étalement de financement pour des annuités supérieures ou égales à 1 000 €.

Vu la convention générale signée entre la Commune de Sours et le SEIPC, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la proposition faite par le SEIPC dont les détails

financiers suivent et de l'autoriser à signer la convention particulière ainsi que l'avenant financier correspondant.

- Opération : Fourniture et pose de 1 mât de hauteur 8m avec luminaire Comatelec Saphir 2 en 100 w sodium. Terrassement compris environs 65ml, toutes sujétions comprises.
  - Montant prévisionnel de l'opération : 6 577,99 € TTC (5 500,00 € HT)
  - Nombre d'annuités : 1
  - Subvention SEIPC : 50% du montant HT des travaux, soit 2 750 €
  - Montant restant à la charge de la commune : 3 827,99 €
- Réalisation : 2013

### *Convention particulière adoptée à l'unanimité*

Déplacement du panneau de Chandres à demander au Département.

#### **5. Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et Chartres Métropole**

*[Point retiré et représenté en septembre 2013]*

#### **6. Travaux d'aménagement des allées du cimetière : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de réaliser des allées devant la nouvelle entrée du cimetière ainsi que la préparation des « fosses » destinées à recevoir des cavurnes.

Les devis demandés étant à présent parvenus en Mairie, il est demandé au Conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

L'offre la plus avantageuse économiquement est présentée par l'entreprise Maisière : 15 232,48 pour 296 m<sup>2</sup> d'allée et la pose des cavurnes.

***Entreprise retenue : Entreprise Maisière pour un montant HT de 15 232,48 € - Décision adoptée à l'unanimité***

#### **7. Plate forme rue de la Vallée Calandre pour la ligne D113 (Filibus)**

Monsieur le Maire informe les Elus qu'un projet de desserte de Sours par la ligne périurbaine 113 est envisagé. Lors d'une réunion avec les responsables de Chartres Métropole il a été étudié la faisabilité du projet ainsi que des essais de circulation du bus. Le circuit proposé à l'issue de ces essais est le suivant : boucle assurant les dessertes de Sours - Brétigny, Sours La Claye, Sours Verdun, Sours Parc, puis Sours Brétigny. Coût prévisionnel d'un voyage : 2 €.

La traversée de la commune se fait en empruntant la rue de la commanderie, sans passer par l'arrêt Calvaire.

Le nouvel abri récemment installé par Chartres métropole rue de la Vallée Calandre sera finalement appelé « Sours – La Claye ».

Afin que les cars puissent facilement faire demi-tour, sans manœuvre, au niveau de Sours « La Claye », il est convenu que la commune contactera l'agglomération afin de voir les modalités de déplacement des conteneurs. C'est donc bien l'utilisation de l'arrêt « Sours La Claye » qui est pris en compte dans le projet de la ligne 113.

Monsieur le Maire propose donc aux élus le déplacement de la plate forme recevant les conteneurs. Il précise également que ce point a été étudié par la commission des travaux et en donne son avis.

Techniquement, il est proposé de confectionner une nouvelle plate-forme un peu plus loin pour un montant de 5 079 € HT et une matérialisation horizontale pour le stationnement des riverains.

***Entreprise retenue : Entreprise Maisière pour un montant HT de 5 079 € - Décision adoptée à l'unanimité***

#### **8. Modification des statuts du SITHOR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le SITHOR (Syndicat Intercommunal de Travaux d'Hydraulique des Bassins Versants de l'Houdouenne et de la Roguette) a par délibération en date du 27 mars 2013 approuvé la modification des statuts. Par courrier en date du 2 mai 2013, ce projet de modification statutaire a été transmis à la mairie de Sours. Conformément à l'article L5211-17 du CGCT la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification, qui porte sur les articles 1, 3 et 8 des statuts actuels.

Monsieur le Maire donne donc lecture des modifications et demande au Conseil de se prononcer.

***Décision adoptée à l'unanimité***

#### **9. Questions diverses**

- Rue de l'Ancienne Féculerie : compte tenu de l'état de la chaussée sur ce chemin rural, il devient urgent de procéder à la réfection de la chaussée pour la partie la plus abîmée (rebouchage des nids de poule et gravillonnage sur 770 mètres de long en partant de la croix de Generville et jusqu'à l'entrée de Chandres). L'entreprise Maisière propose d'effectuer les travaux pour une somme de 8 360,90 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis. ***Le Conseil, à l'unanimité, approuve la réfection de la chaussée telle que présentée ci-dessus.***
- Divagation de chiens rue de la Claye et à Brétigny. Les services de la fourrière seront appelés aux prochaines divagations.
- Problèmes d'incivilités de la part de jeunes gens : verre cassé sur toute la surface du city-stade... La Gendarmerie est prévenue.
- Travaux d'adduction d'eau potable rue C. Martin et de la Commanderie : fin 2013.

Séance levée à 22 h. 15